

COMMANDE D'AVANT-PROJETS

**POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE
ET LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE
A BOTYRE/AYENT**

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

DECEMBRE 1994

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	P. 3
2. BUT ET CADRE DE L'ETUDE	P. 3 - 4
3. JUGEMENT	P. 4
3.0. REMARQUES PRELIMINAIRES	P. 4
3.1. PROJET JEAN-PAUL CHABBEY	P. 5 - 6
3.2. PROJET PASCAL VARONE + BERNARD JEAN + BERTRAND MORARD	P. 7 - 8
3.3. PROJET ROLAND CHABBEY	P. 9 - 10
3.4. WILLY TRAVELLETI ARRE SA	P. 11
4. CONCLUSION DU GROUPE D'EXPERTS	P. 12 - 13

1. INTRODUCTION

La commande d'avant-projets pour l'agrandissement du centre scolaire et la construction d'une bibliothèque à Botyre/Ayent est définie par les "directives aux architectes" remises aux bureaux mandatés lors de la séance préliminaire du 18 août 1994 au bureau communal d'Ayent.

Cette commande d'avant-projets est organisée par la commune d'Ayent en collaboration avec le Service des bâtiments de l'Etat du Valais.

2. BUT ET CADRE DE L'ETUDE

Les raisons qui sont à l'origine de l'organisation de cette commande d'avant-projets sont les suivantes :

- La commune d'Ayent envisage de renoncer, pour des raisons de vétusté et à cause des dangers de la circulation auxquels sont exposés les enfants, à l'école primaire de St-Romain.
- Elle désire également concentrer toutes les classes primaires à Botyre, à l'exception de celles d'Anzère. Ceci dans le but de rationaliser l'organisation de l'enseignement sur l'ensemble de la commune et de dissocier clairement le cycle d'orientation et l'école primaire qui sont deux entités scolaires différentes
- D'autre part elle profite de l'extension du centre scolaire de Botyre pour créer une bibliothèque communale et scolaire.

Pour examiner les projets, l'organisateur a nommé une commission composée :

du groupe d'experts :

Président	:	Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion
Membres	:	Geneviève Bonnard, architecte, Monthey
		Pierre Schweizer, architecte, Sierre
		Laurent Mayoraz, architecte au Service des bâtiments, Etat du Valais

des représentants du maître de l'ouvrage :

Martial Aymon	Président de la commune
Jean-Michel Cotter	Conseiller communal
Nicolas Rey	Conseiller communal

des spécialistes :

Anselme Pannatier	Chef du service de l'enseignement primaire du DIP
Jacques Cordonnier	Bibliothécaire cantonal

Les quatre bureaux d'architectes suivants ont été mandatés :

- Jean-Paul Chabbey, Monthey
- Pascal Varone, Sion + Bertrand Morard, Ayent + Bernard Jean, Ayent
- Roland Chabbey, Ayent
- Willy Travelletti, ARRE SA, Anzère

Les architectes ont présenté leur projet au groupe d'experts le 20 décembre 1994.

M. Pascal Mabillard, représentant du DIP, a participé à cette séance.

M. Cordonnier, bibliothécaire cantonal, a laissé le soin d'examiner la qualité des projets de bibliothèque aux responsables du Service des bâtiments et s'est excusé.

A l'issue de cette présentation, le groupe d'experts s'est réuni et a procédé, en collaboration avec les représentants du maître de l'ouvrage, à une étude détaillée des quatre solutions présentées.

3. JUGEMENT

3.0. REMARQUES PRELIMINAIRES

Les quatre bureaux ont remis tous les documents exigés dans les délais impartis. Une analyse technique préalable a permis de constater la conformité des projets au programme demandé. Tous ont ainsi pu être admis au jugement. Le montant d'honoraires, fixé lors de la séance préliminaire, peut donc être alloué aux bureaux mandatés.

3.1. PROJET JEAN-PAUL CHABBEY

IMPLANTATION

Le projet prend en compte le terrain dans sa globalité, tant la partie avant, occupée par le préau et les bâtiments existants, que le talus à l'arrière, pour en faire une composition cohérente.

ACCES, DISTRIBUTION, FONCTIONNEMENT

Il crée un nouvel espace extérieur, délimité à l'Est par la nouvelle école. Il s'ouvre au Sud, au travers d'un portique, entre les deux bâtiments de classes, sur le préau existant qu'il surplombe. Cet espace sert de cour de récréation en complément de l'actuelle. La partie à l'arrière du bâtiment existant reçoit les équipements sportifs nécessaires. Ce second préau est clairement lié au préau existant par un escalier extérieur sous le portique.

Le bâtiment des classes est implanté perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, comme fermeture côté Est du nouvel espace extérieur. Il se développe sur quatre étages. L'entrée principale est aménagée au niveau bas, niveau de l'actuel préau.

La bibliothèque occupe la tête du bâtiment sur le préau. Développée sur deux niveaux, organisation jugée acceptable bien que l'étage supérieur ne soit pas atteignable par les personnes handicapées, elle joue bien son rôle de bibliothèque publique et scolaire du fait de sa situation pivot entre l'espace extérieur public et les étages de classes.

Du hall d'entrée, un premier escalier, à double volée, mène au premier étage de classes. De là, un autre dispositif d'escalier à volée droite distribue en un parcours continu les deux autres niveaux de classes. Le nombre de classe par étage croît logiquement en fonction du dégagement du bâtiment par rapport à la pente naturelle du terrain. Une zone de service occupe chaque fois la partie du bâtiment fichée dans la pente alors qu'une classe orientée au Sud forme la tête, au-dessus de la bibliothèque. Les salles de classe sont de bonne proportion. Orientées à l'Est, elles jouissent d'un bon éclairage avec en complément côté couloir un haut-jour sur les vestiaires.

La mise en place du programme est rationnelle. Les distributions verticales et horizontales offrent une grande richesse de parcours, d'espace différencié, de lumière. Certaines dimensions sont toutefois à contrôler. La liaison, jugée un peu étroite, avec l'ancienne école est ménagée en bordure de socle du nouveau préau. Elle se raccorde en bout de couloir.

VOLUMETRIE ET EXPRESSION

La volumétrie générale est simple. Elle pourrait être encore simplifiée en supprimant le biais de l'acrotère jugé superflu, alourdissant même le volume. Il s'ensuivrait une diminution de la hauteur qui rendrait meilleur le rapport de la façade Sud avec l'école existante.

Les traitements des façades ne sont pas aboutis. Les brises-soleil en façade Est ne se justifient pas de même que la similitude entre façades Est et Sud. La bibliothèque pourrait davantage marquer sa présence en façade sur préau et peut-être même montrer sa distribution sur double niveau. Bien qu'implanté perpendiculairement, le bâtiment s'intègre bien à la pente grâce au décrochement, n'entretenant pas que des surcoûts en travaux préparatoires.

Par souci de se dégager davantage du fond voisin, il serait souhaitable de rapprocher le nouveau bâtiment vers l'existant.

L'économie du projet est réalisée grâce à la simplicité de son volume et à la clarté de ses rapports au bâtiment existant, sa position verticale dans le terrain devrait être vérifiée en fonction de la qualité géologique du sous-sol, le nombre de sanitaire semble pouvoir être réduit, ce qui permettrait de mieux caler le volume dans le terrain.

3.2 PASCAL VARONE - BERNARD JEAN - BERTRAND MORARD

IMPLANTATION

La volonté de créer une entrée unique et principale pour la totalité du centre scolaire a dicté l'implantation du nouveau volume en parallèle des courbes de niveau et en parallèle mais décalé en arrière du bâtiment scolaire existant. Le joint ainsi créé devient l'entrée principale. Cette implantation dégage une grande place au Sud et accentue encore d'avantage la différence entre les espaces extérieurs au Nord et au Sud en les qualifiant de "arrière" et "devant".

Le positionnement judicieux de l'arbre règle d'une manière très simple et efficace les places Sud.

ACCES, DISTRIBUTION, FONCTIONNEMENT

L'accès au centre se fait donc par cette nouvelle zone d'entrée entre deux, qui se caractérise par un vide sur la totalité de la hauteur, mais coupé et animé par des ponts de liaison entre l'ancien et le nouveau. C'est un vide où se rencontrent en courbes opposées et voisines les distributions des salles de classe ; distribution revue et inversée dans la partie ancienne et dégagement avec la nouvelle communication verticale en forme d'un escalier en coin pour la partie nouvelle.

Ce hall d'entrée met en plus en scène un escalier monumental qui donne accès en ligne directe aux espaces extérieurs arrière.

Ce dispositif d'entrée est d'une grande générosité dans l'intention. Sa formulation avec ses multiples possibilités et dualités ne semble pas aboutie notamment dans le fait de devoir traverser le bâtiment pour relier les deux espaces extérieurs.

La bibliothèque est placée logiquement près de l'entrée au rez. Son fonctionnement extra scolaire est assuré par la petite porte au pied de l'escalier de secours, escalier qui assure en même temps l'accès extérieur au terrain à l'arrière de l'école. La dualité des accès crée une hésitation sur l'emplacement du prêt.

Les salles de classes normales, desservies depuis le hall à chaque étage par un dégagement/vestiaire se développent sur 3 étages, à raison de 2 salles par étage. Ces salles sont orientées au Sud, modulées en profondeur en fonction de l'inclinaison de la façade et dotées d'un brise-soleil fixe.

Un ascenseur au bout des sanitaires donne sur le couloir, dessert tous les niveaux et profite par les courbes aussi à la partie ancienne.

Une salle des maîtres (1er étage) et 2 salles ACM (2ème + 3ème) cherchent le dialogue avec ces aménagements en arrière, tout en se positionnant en légère dissonance avec la géométrie générale, mais ne répondent pas par leur fonction à l'exigence de l'élément exceptionnelle.

On constate une disproportion visuelle entre les espaces d'enseignement et les espaces de circulation et de service.

VOLUMETRIE ET EXPRESSION

La volumétrie est à l'image de l'implantation au premier abord très simple. Dans une seconde lecture cependant apparaissent tous les éléments qui tentent de rendre le bâtiment intéressant :

- la façade Sud des salles de classes inclinée et dotée d'un brise-soleil
- les salles ACM comme élément d'exception
- les 5 différentes qualités de toitures (plate, inclinée, cintrée, vitrée et auvent d'entrée)

Ce projet, apparemment simple mais très complexe et riche quant aux espaces, volumes et matériaux manque certainement de maturité.

La complexité du projet, dans ses détails, ainsi que les modifications et les raccords au bâtiment existant nuisent à l'économie du projet.

3.3. PROJET ROLAND CHABBEY

IMPLANTATION

L'auteur du projet choisit par son souci d'économie plutôt une méthode/stratégie de construction qu'un concept scolaire.

L'agrandissement du centre scolaire se fait donc par le prolongement d'une part et par le rehaussement d'autre part du bâtiment existant.

Cette démarche apparemment respectueuse de l'existant et économique induit tout de même des changements importants dans la structure actuelle, comme l'adjonction d'un bloc sanitaire au Nord sur tous les étages; la création du vide sur le hall et le changement radical de la façade Sud sur l'entrée. Elle a pour conséquence des raccords difficiles avec la partie existante.

ACCES, DISTRIBUTION, FONCTIONNEMENT

Le hall d'entrée existant est reconsidéré :

- la surface de l'entrée de la salle de gymnastique est intégrée au nouveau/ancien hall
- un vide central, en dégradé, est introduit sur une partie du hall
- la partie des sanitaires est démolie et refaite, dotée en plus d'un ascenseur et d'un WC pour handicapés.

L'unification de la surface qui fonctionne apparemment sur plan (les entrées de front aux WC exceptées) a beaucoup de mal à répondre aux critères spatiaux d'un espace, qui a l'ambition d'être le seul lieu commun du centre scolaire.

Dans la logique du bâtiment existant les couloirs/vestiaires sont prolongés et 2 salles supplémentaires par étage rajoutées. La trame des porteurs est augmentée par rapport à l'école existante pour répondre aux surfaces demandées.

Cette démarche offre mathématiquement une salle de classe supplémentaire et place une salle des maîtres (non demandée, mais bienvenue) au dernier étage rajouté à la place du vide sur hall des autres niveaux.

On peut regretter la prolongation du dégagement/vestiaire simplement à la même largeur; une largeur déjà à la limite inférieure pour les 3 salles existantes. L'escalier complémentaire au bout de ce couloir n'arrive pas à donner plus d'espace.

L'emplacement de la bibliothèque au rez et au bout du dégagement ne valorise pas cette institution comme vitale et centrale du nouveau centre scolaire.

L'accès public extra scolaire se fait malheureusement par la petite porte et en plus par une barrière architecturale.

VOLUMETRIE ET EXPRESSION

La volumétrie du complexe scolaire (école et salle de gymnastique) est sensiblement changée. Le fait de rajouter 2 trames (différentes) en longueur et un étage en toiture (en léger porte-à-faux) rend cette nouvelle masse dominante et très impressionnante face à la vallée et accentue le conflit du raccord avec la salle de gymnastique.

Le traitement identique à l'existant de la prolongation, le langage différent de la "coiffe" en toiture, ainsi que l'intervention sur la façade sur l'entrée ne correspondent ni à la volonté première de rester simple et économique, ni à la démarche de concentrer tout le programme scolaire dans un seul et unique bâtiment, même revu et corrigé.

Le projet de l'école doit être plus qu'un processus d'agrandissement d'un organisme existant, surtout quand cet organisme possède des qualités qui souffrent par les interventions nécessaires suite au gonflement de programme.

Le concept aurait pu être mieux développé. L'économie du projet est amoindrie par la nécessité d'intervenir assez fortement sur le bâtiment existant et par les difficultés liées à la cohabitation de l'étude et du chantier.

3.4. PROJET WILLY TRAVELETTI

IMPLANTATION

Le projet propose de créer une entité à partir des bâtiments existants et des éléments du programme d'agrandissement.

Un hall d'entrée, de dimension généreuse, lie l'école existante au nouveau corps de classe, bâtiment implanté en bas de pente, parallèlement à l'école existante, en arrière de celle-ci. Au hall d'entrée, se rattache la bibliothèque, posée sur le préau. L'axe d'entrée tente de lier, à travers le hall, le préau aux places de sport aménagées à l'arrière en passant à l'intérieur du bâtiment.

Si l'idée de chercher à grouper l'école existante et la nouvelle en une entité, desservie par une seule entrée, est en soi intéressante, elle se fait dans ce cas au détriment des espaces extérieurs, de leurs qualités propres et de leurs relations possibles. Le volume important de la bibliothèque, logiquement positionné dans la composition générale, divise davantage le préau en deux parties qu'il ne l'articule en sous-espaces de récréation. Les places de sport, rejetées à l'arrière, manquent de relation avec le préau.

ACCES, DISTRIBUTION, FONCTIONNEMENT

Le hall d'entrée, en prolongement du préau remodelé, fait office de cœur du nouveau complexe. Sa volumétrie est compliquée par l'introduction de la diagonale, géométrie étrangère au site..

Le bâtiment des classes est organisé sur trois niveaux. Le rez est occupé par des locaux ne figurant pas dans le programme. Les deux étages de classes présentent une organisation similaire : quatre salles de classe, orientées au sud, sont distribuées par un couloir. Les salles de classe sont de proportion plus profonde que longue. Si l'éclairage bilatéral est suffisant au niveau supérieur pour des classes de cette proportion, en revanche il ne l'est pas au premier étage. La profondeur des classes est accentuée en façade Sud par les balcons, éléments en soi intéressants mais difficilement justifiables pour une école.

La bibliothèque a une surface supérieure à celle demandée dans le programme.

VOLUMETRIE ET EXPRESSION

La juxtaposition de volumes différents, insérés dans un bâti existant orthogonal, complique la volumétrie générale.

Le bâtiment des classes, de bonne proportion, n'offre malheureusement pas une lecture aisée de l'institution qu'il abrite malgré un traitement soigné des façades.

Le développement important des façades, le surdimensionnement de certains espaces sont des points qui laissent douter de l'économie générale de ce projet.

4. CONCLUSION DU GROUPE D'EXPERTS

Le groupe d'experts constate qu'il se trouve face à quatre projets qui présentent en fait trois possibilités différentes d'agrandir l'école de Botyre :

- Le projet de Roland Chabbey prévoit l'agrandissement de l'école par une prolongation et un rehaussement du bâtiment existant.
- Le projet de Jean-Paul Chabbey propose de créer un nouveau bâtiment, placé perpendiculairement à la pente, et relié par un portique et un passage couvert au bâtiment existant.
- Le projet de M. Pascal Varone et ses associés, et celui de M. Willy Traveletti, propose l'agrandissement de l'école par la réalisation d'un corps de bâtiment supplémentaire placé légèrement en retrait et à l'Est du bâtiment existant. Les projets varient dans leur hauteur, leur longueur et dans la manière de poser la bibliothèque.

Après avoir analysé ces trois possibilités et leurs sous-variantes, le groupe d'experts constate que la solution consistant à agrandir l'école nécessite des réaménagements relativement importants du bâtiment existant. Ce bâtiment est en très bon état et ne nécessite pas de travaux particuliers. Cette nécessité diminue fortement la qualité économique du projet ce qui le rend, au niveau du coût, pratiquement comparable aux autres. L'absence du gain sur le plan économique rend difficile la justification de tous les problèmes de cohabitation entre un chantier et une école en fonction. Le groupe d'experts constate aussi que cette proposition aurait mérité une étude plus attentive des problèmes de raccordements, de longueurs de corridors et des rapports à établir entre les parties existantes et les nouvelles constructions.

Les deux propositions d'agrandissement avec orientation à l'Est, bien que très intéressantes au point de vue conceptuel, ne résolvent pas le problème du passage entre les espaces extérieurs situés à l'aval et ceux situés à l'amont de l'école. Le cube SIA et la profondeur des salles de classe du projet Traveletti ne correspondent ni au coût espéré ni à la qualité exigée pour un tel bâtiment scolaire. Le projet de M. Varone et de ses associés manque de clarté dans son organisation intérieure et dans ses points de raccords avec le bâtiment existant.

Sur la base de cette analyse et en considérant que le projet de Jean-Paul Chabbey répond bien aux différentes questions soulevées et ceci dans des limites financières acceptables, malgré les critiques de certains points de détail comme le fait de prévoir une bibliothèque sur deux étages, il est le projet qui répond le mieux aux exigences du programme.

Sur cette base et à l'unanimité, le groupe d'experts recommande donc le projet de M. Jean-Paul Chabbey comme base pour la poursuite des études. Les experts architectes se tiendront à disposition des autorités communales afin de suivre l'évolution de ce projet pour qu'il tienne compte des critiques émises dans le présent rapport.

Arrivé au terme de son travail, le groupe d'experts tient à remercier les architectes pour l'excellent travail qu'ils ont présenté. Il s'agissait d'un travail délicat car, en effet, comment peut-on agrandir encore une école qui a déjà été agrandie ? Il est persuadé que le projet retenu est à même de répondre aux attentes des autorités, de la population pour la réalisation de l'agrandissement de l'école de Botyre.

Sion, le
LM/abo

17 FEV. 1995

LE PRESIDENT DU GROUPE D'EXPERTS



Bernard ATTINGER
Architecte cantonal